

**Aide au titre des équipements sportifs**

**Rapport n° CP/2013/744**

**Service gestionnaire :**

Service des sports

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les propositions d'attribution de subventions aux collectivités pour la construction, la transformation et la mise aux normes d'équipements sportifs.

Le Département contribue au financement des équipements sportifs en allouant aux communes et groupements de communes une aide dont le montant est calculé par application du taux modulé à la dépense subventionnable, conformément aux dispositions adoptées par l'Assemblée départementale en décembre 2007.


Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35406	204-204142-32	3 753 233,81 €	1 108 900,46 €	553 347,66 €
37075	204-204142-32	170 000,00 €	170 000,00 €	170 000,00 €
37092	204-204142-32	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 1 313 453,91 € aux communes et groupements de communes figurant aux tableaux annexés. Elle approuve par ailleurs les conventions financières à intervenir entre le Département et respectivement la commune de Geispolsheim, la commune d'Eschbach et la commune de Wittersheim, bénéficiaires de plusieurs de ces subventions, et autorise son président à signer ces trois conventions.*

Strasbourg, le 23/09/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL